



À l'attention des citoyen.ne.s soigné.ne.s

Objet : Mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets au sein de votre Ville

Madame, Monsieur,
Chère Sonégienne, Cher Sonégien,

L'intercommunale Hygea, en collaboration avec la Ville de Soignies, a décidé de mettre en place un système de **collecte des déchets plus respectueux de l'environnement dès le mois d'avril 2021**. Celui-ci prévoit notamment une collecte sélective des déchets organiques, collecte qui sera obligatoire en Wallonie à partir de 2025.

Quels changements pour vous, citoyen.ne.s ?

Concrètement, à partir du **jeudi 22 avril 2021**, un nouveau système de collecte en porte-à-porte sera mis en place pour l'ensemble des citoyens (particuliers, seconds résidents, petits commerces, etc.) de Soignies et ses villages.

1. Les 5 grands modes de collecte :

Comment ?



Quoi ?

Déchets organiques
(déchets de cuisine, petits déchets de jardin, mouchoirs, serviettes en papier, ...)

PMC
(emballages en plastique, emballages métalliques, cartons à boisson, pots de yaourt, barquettes et raviers en plastique, sacs et films en plastique, etc.)

Quand ?

Chaque semaine

Toutes les 2 semaines

Détails

Un sac vert de 20L (0,35€ / sac)

Un nouveau sac bleu de 60L (0,13€ / sac)
Il permettra de recycler davantage de déchets en plastique



Conteneur pour les papiers-cartons

Toutes les 4 semaines

Un conteneur de 140 L ou 240L
livré gratuitement à votre domicile



Déchets résiduels
(autres déchets : déchets non-collectés sélectivement)

Toutes les 2 semaines

Un sac moka de 25 L (0,54€/sac) ou 50 L (1€/sac)



Points d'apport volontaire (PAV)
(Déchets résiduels)

Accessibles 7j/7
Horaire défini dans le Règlement Général de Police spécifique aux Déchets

14 PAV (conteneurs collectifs ouvrables au moyen d'un badge électronique) répartis sur l'entité (0,54€/ouverture)

2. Les zones de collecte :

Le **jeudi** restera le jour de collecte hebdomadaire à Soignies et dans les villages.

Par contre, l'entité sera scindée en 2 zones distinctes. Les dates de collecte des différentes matières sont fixées en fonction de celles-ci.

En plus de ces 2 zones, une zone dérogatoire a été définie.

Votre habitation se situe dans cette zone de dérogation. Celle-ci a été définie en raison de la configuration particulière des lieux et de la densité d'habitat. En effet, dans votre zone, la densité d'habitat est telle que les espaces de stockage sont réduits voire inexistants. De plus, les trottoirs sont étroits et fréquentés, ce qui n'est pas compatible avec une présentation des papiers-cartons dans des conteneurs placés en voirie.

Au sein de votre zone, **la collecte des papiers-cartons ne sera donc pas modifiée.** Vous devrez continuer à présenter vos papiers-cartons en vrac, toutes les deux semaines.

Attention, cette particularité ne vaut que pour les papiers-cartons. Les autres déchets devront être présentés aux mêmes dates et de la même manière que dans la zone 1.

Afin de connaître les détails de la zone de dérogation et l'ensemble des rues concernées, nous vous invitons à consulter les sites d'Hygea www.hygea.be et de la Ville de Soignies www.soignies.be.

En pratique :

Zone 1 : 7060 Soignies et 7060 Horrues

Zone 2 : 7061 Casteau et Thieusies, 7062 Naast, 7063 Neufvilles et Chaussée –Notre-Dame-Louvignies

Zone de dérogation pour les papiers-cartons : *Centre-Ville et une partie du quartier dit « des Carrières »*

Pour faciliter votre organisation, vous trouverez ci-joint un calendrier précisant dans quelle zone se situe votre rue ainsi que les dates de collecte des différents types de déchets à partir du 22 avril 2021. Vous trouverez également dans ce calendrier l'ensemble des règles de tri relatives aux différentes matières.

3. La vente de sacs :

Les nouveaux sacs (verts et moka) seront vendus dès le **15 mars 2021** dans les commerces locaux.

4. La période de transition/d'adaptation :

Une période d'adaptation, qui concerne exclusivement la collecte des déchets résiduels (sacs blancs remplacés par les sacs moka), est prévue **du 22 avril au 20 mai 2021 inclus (zone1) et du 29 avril au 28 mai 2021 inclus (zone 2)**. C'est-à-dire que pendant cette période, vous pourrez utiliser des sacs blancs et des sacs moka pour vos déchets résiduels. **Attention, peu importe le sac utilisé, la collecte de ces déchets aura lieu tous les 15 jours**. Cette période vous permettra d'écouler vos derniers sacs blancs.

A partir du 21 mai (zone 1) et du 29 mai 2021 (zone 2), les sacs blancs ne seront plus collectés. Seuls les nouveaux sacs verts et moka, tous deux estampillés Hygea, seront acceptés. **Nous vous invitons donc à ne plus acheter trop de sacs blancs.**

5. Les échanges de rouleaux de sacs :

Les rouleaux de sacs blancs entiers (non entamés) pourront être échangés contre les rouleaux de nouveaux sacs (moka). **Un rouleau de sacs blancs = un rouleau de sacs moka.**

Toutes les dates et lieux vous seront communiqués dans un second courrier.

Pourquoi ces changements ?

Ce projet répond à plusieurs objectifs, mais aussi à une obligation de la Région Wallonne.

Mieux trier pour produire moins de déchets

Un citoyen produit en moyenne 70 kilos de déchets organiques par an. Ces déchets sont pourtant recyclables. En les collectant séparément, nous pouvons leur offrir une seconde vie en les valorisant. Le Plan Wallon des Déchets Ressources prévoit qu'en 2025, les déchets organiques devront obligatoirement être collectés séparément partout en Wallonie.

Une Ville plus propre et des conditions de travail plus confortables

La collecte des papiers-cartons en conteneurs offre plusieurs avantages. Pour les citoyens, elle permet d'améliorer la propreté publique en évitant l'envol des matières et leur éparpillement dans les rues en cas de

vent. Pour l'intercommunale Hygea, la collecte des papiers-cartons en conteneurs permet d'améliorer les conditions de travail du personnel de collecte qui ne doit plus soulever ces déchets.

En résumé

A partir du 15 mars	Vente des nouveaux sacs dans les commerces locaux
A partir du 22 avril	Début du nouveau schéma de collecte
Du 22 avril au 20 mai inclus	Période d'adaptation pour la zone 1- sacs blancs tolérés
Du 29 avril au 28 mai inclus	Période d'adaptation pour la zone 2- sacs blancs tolérés
A définir	Echange de rouleaux de sacs blancs non entamés
A partir du 3 juin	Seuls les sacs verts et moka seront acceptés

Vous avez des questions, des doutes... ?

Nous sommes à votre écoute ! N'hésitez pas à consulter les sites www.hygea.be et www.soignies.be ou à contacter le **0800/11.799 (n° gratuit)** pour obtenir toutes les informations utiles relatives au nouveau système de collecte.

Afin de vous aider à mieux comprendre ce nouveau schéma de collecte, nous mettons également à votre disposition plusieurs supports de communication. Vous pouvez visionner la **vidéo** explicative sur www.hygea.be et www.soignies.be. Vous pouvez aussi être informé.e.s des dernières actualités via les pages **Facebook d'Hygea et de la Ville de Soignies**. Enfin, des folders sont également mis à votre disposition à l'administration communale. Le bulletin communal de mars consacrera également plusieurs pages à ce sujet.

Nous vous souhaitons dès à présent un bon tri. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation active à la nouvelle collecte des déchets et nous vous prions de croire Madame, Monsieur, Chère Sonégienne, Cher Sonégien, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jacques De Moortel
Directeur Général
d'Hygea

Jean-Marc Dupont
Président d'Hygea

Olivier Maillet
Directeur Général
de la Ville de Soignies

Fabienne Winckel
Bourgmestre de la
Ville de Soignies